Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212200281-20260130-2026_01_29_01-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de LANNION
Canton de TREGUIER
2026_01_29_01

FEUILLET 2026_01

Commune de CAMLEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 29 janvier 2026

Date de convocation : 23 janvier 2026
12 membres en exercice
11 membres présents
11 votants
01 absent

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M THEBAULT Christophe, Maire.

Présents : THEBAULT Christophe Maire, LE GOFF Rémi, LE NAOUR Nathalie, PLET Frédéric adjoints, TURBOT Paule, RUZIC Olivier, DORNIOL Benoît, LAURENT Yann, PARMENTIER Alain, GAUTIER Bernard, JEAN-LE LAY Annic, conseillères et conseillers municipaux.

Absent : BRIAND Yvon.

Secrétaire de séance : Alain PARMENTIER

OBJET : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA BANQUE « CREDIT AGRICOLE » A HAUTEUR DE 300 000 € (TROIS CENT MILLE EUROS)

M. le Maire indique qu'afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, la commune peut ouvrir une ligne de trésorerie. L'ouverture de cette ligne est destinée à alimenter le compte bancaire de la commune.

Trois banques ont été sollicitées, deux ont présentées des propositions de financement : la 1ère du Crédit Agricole pour un montant de 300 000 € et la 2nd du Crédit Mutuel pour un montant de 90 000 €. La Banque Postale n'a pas donné suite. Après étude des offres reçues, la proposition de la banque « Crédit Agricole » apparaît la plus intéressante.

M. le Maire expose les deux offres :

CREDIT AGRICOLE
Opération : ligne de Trésorerie
Montant : 300 000 €
Durée : 12 mois
Indice de référence et marges : Euribor 3 mois + 1 % *(3 mois non flooré à zéro, dernier index connu de Euribor 3 M + 2, 045 % soit un taux (index + marge) = 3.045 %)*
Périodicité des intérêts : trimestrielle
Calcul des intérêts : les fonds utilisés portent intérêts du jour effectif de leur mise à disposition sur le compte du comptable assignataire de l'Emprunteur jusqu'au jour de leur remboursement effectif sur le compte du prêteur. Les intérêts sont calculés à terme échu.
Commission de mise en place : 0.25 % du montant maximal du Crédit soit 750 € prélevés en une seule fois par débit d'office.
Commission de Non-Utilisation : pas de commission de non-utilisation
Base de calcul : Nombre de jours exacts/365.

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212200281-20260130-2026_01_29_01-DE

CREDIT MUTUEL
Opération : ligne de Trésorerie
Montant : 90 000 €
Durée : 12 mois
Marge : 0,79 %
Base : 360 jours
Commission d'engagement : 0,25% du montant

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la banque « Crédit Agricole » pour un montant de 300 000 € (trois cent mille euros) au taux Euribor 3 mois + 1 % *(3 mois non flooré à zéro, dernier index connu de Euribor 3 M + 2, 045 % soit un taux (index + marge) = 3.045 %).*
- **AUTORISE** Le Maire à signer le contrat et tout document se référant à cette affaire.
- **AUTORISE** Le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues d'ouverture du crédit.
- **INSCRIT** pour l'année 2026 en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des frais et intérêt.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Christophe THEBAULT

